



## 300 foyers martégaux changent de fenêtres

*A partir d'une carte de bruit élaborée en 2010, le Pays de Martigues a mis en place un vaste programme de résorption des nuisances sonores à Jonquières et Ferrières, dans deux secteurs particulièrement exposés.*

La Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues (CAPM), qui regroupe les villes de Martigues, Port de Bouc et Saint Mitre les Remparts, soit plus de 70 000 habitants, est compétente en matière de lutte contre les nuisances sonores.

Le Conseil Communautaire a approuvé, en décembre 2006, l'élaboration d'une carte de bruit sur son territoire. Les relevés de bruit ont été effectués en 2008 et la carte de bruit publiée en septembre 2010.

La cartographie élaborée par le Pays de Martigues montre que sur une population totale de 68 582 habitants (source INSEE 2007), 3 650 d'entre eux sont en situation de Point Noir Bruit, soit 5,3 % de la

population de l'agglomération et 10 000 habitants sont exposés à des niveaux de bruit journaliers compris entre 63 et 68 dB (A). Fort de ce constat, en décembre 2010, le Pays de Martigues en partenariat avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) a mis en place un programme de résorption des nuisances sonores portant sur le traitement de façade de près de 300 logements auxquels s'ajoute un équipement public: la Maison des Jeunes et de la Culture.

Les travaux engagés en février 2014 consistent à remplacer les fenêtres

Type d'ouverture	Isolément (différence entre bruit extérieur et intérieur fenêtre fermée)
fenêtre normale fermée (vitrage 3mm)	25 dB(A)
fenêtre thermique 4(12)4	28 à 30 dB(A)
fenêtre acoustique 10(10)4 *	33 à 35 dB(A)
feuilleté acoustique 44.1(12)10 *	36 à 38 dB(A)

Matériaux utilisés dans le cadre de l'opération de traitement des nuisances sonores de la CAPM.

Secteurs opérationnels	Montant des travaux	Aide financière de l'ADEME 80 %	Aide financière de la CAPM 20 %
Avenue Francis Turcan	793 800	635 040	158 760
Quartier de Jonquières	645 400	516 320	129 080
<b>Total</b>	<b>1 439 200 € HT</b>	<b>1 151 360 € HT</b>	<b>287 840 € HT</b>



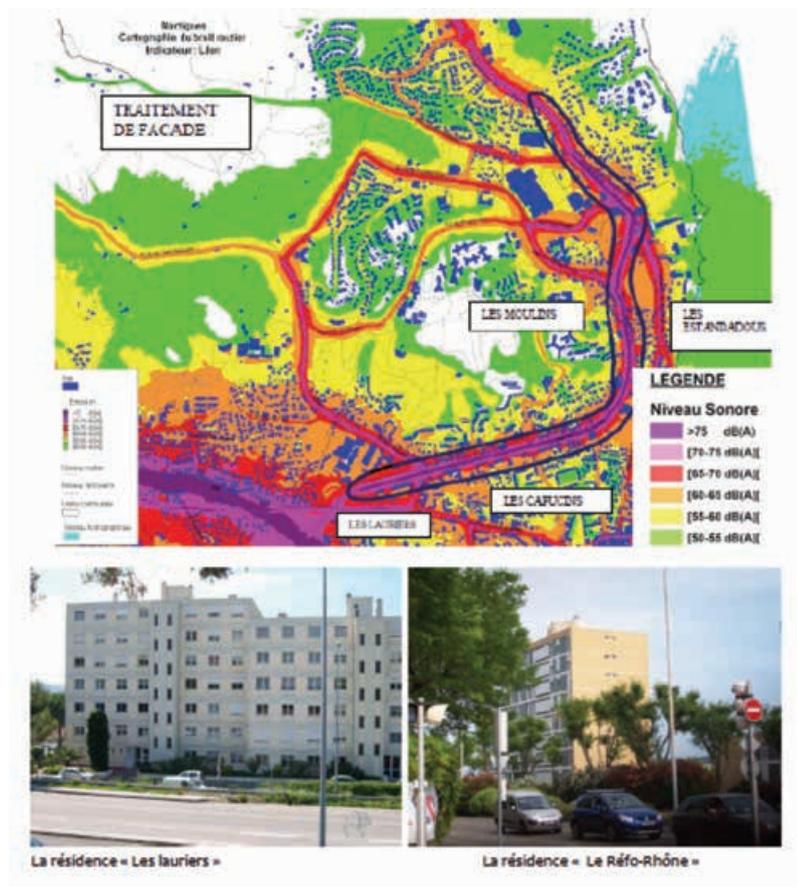
existantes par des fenêtres acoustiques. Le choix des deux secteurs à traiter a été effectué en fonction du critère du niveau d'exposition au bruit et du nombre d'habitants concernés. 100 logements ont pour l'instant été traités sur le territoire de Martigues (40 à Jonquières et 60 sur l'avenue Francis Turcan).

La CAPM a souhaité donner une forme exceptionnelle à l'opération en permettant la prise en charge des travaux à 100 % (80 % par l'ADEME complété par 20 % de la CAPM).

Pour ce faire la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues a mis à disposition un maître d'œuvre chargé de sélectionner une entreprise, de suivre et de réceptionner les



## Transports [Routes/Rail]



travaux, le propriétaire ne faisant aucune avance financière.

Pour chaque logement la CAPM a réalisé un audit mixte (thermique et acoustique) pour déterminer l'isolement acoustique de l'habitation. Une convention de financement et de travaux étant ensuite signée avec chaque propriétaire.

L'objectif acoustique est de permettre un gain d'isolement de 5 dB (A) sans être inférieur à un isolement de 30 dB (A).

Pour en savoir plus :  
[www.paysdemartigues.fr](http://www.paysdemartigues.fr)

